



## Contrats à terme sur indices sectoriels

Les contrats à terme qui se fondent sur des indices sectoriels canadiens offrent aux gestionnaires et aux contrepartistes un moyen simple, efficace et rentable de mettre en oeuvre des stratégies de négociation dans des secteurs choisis de l'économie canadienne. Les stratégies de superposition de portefeuille (overlay) à l'aide d'indices sont de plus en plus populaires comme moyen d'ajouter de la valeur à un portefeuille.

Les stratégies de rotation des secteurs et les stratégies de contrepartie neutres dans un secteur donné favorisent également l'utilisation de produits de placement liés à des indices. En outre, les contrats à terme sur indices sectoriels peuvent venir en complément de stratégies de placement fondées sur des instruments au comptant qui utilisent des fonds indiciels négociables en bourse, des paniers d'actions et des swaps d'actifs.

Les contrats à terme de la Bourse de Montréal présentent un avantage additionnel, celui de se négocier sur une plateforme électronique fonctionnant selon un mode strict de priorité de cours et de temps. Cette plateforme a fait ses preuves en offrant aux investisseurs en produits dérivés un marché transparent, liquide et facile d'accès pour toutes les options et tous les contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse.

Enfin, comme tous les instruments dérivés négociés à la Bourse de Montréal, le règlement des contrats à terme sur indices sectoriels est assuré par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, ce qui donne aux contreparties un sentiment de confiance et de sécurité.

Les contrats à terme sur indices sectoriels sont appuyés par les négociateurs des firmes suivantes :

- **BMO NESBITT BURNS INC.**
- **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**
- **SCOTIA CAPITAUX INC.**
- **TIMBER HILL CANADA COMPANY**
- **VALEURS MOBILIÈRES TD INC.**

## Caractéristiques des contrat SXA, SXB, SXH, SXY

<b>Sous-jacent</b>	L'indice boursier sectoriel S&P / TSE désigné : <ul style="list-style-type: none"><li>• indice canadien de la technologie de l'information S&amp;P / TSE</li><li>• indice canadien de l'énergie S&amp;P / TSE</li><li>• indice canadien des services financiers S&amp;P / TSE</li><li>• indice canadien aurifère S&amp;P / TSE</li></ul>
<b>Unité de négociation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 500 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien de la technologie de l'information S&amp;P / TSE</li><li>• 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien de l'énergie S&amp;P / TSE</li><li>• 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien des services financiers S&amp;P / TSE</li><li>• 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien aurifère S&amp;P / TSE</li></ul>
<b>Mois d'échéance</b>	Mars, juin, septembre et décembre.
<b>Cotation des prix</b>	Cotés en points d'indice, à deux décimales près.
<b>Unité minimum de fluctuation des prix</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 0,05 point d'indice pour l'indice canadien de la technologie de l'information S&amp;P / TSE</li><li>• 0,10 point d'indice pour l'indice canadien de l'énergie S&amp;P / TSE</li><li>• 0,10 point d'indice pour l'indice canadien des services financiers S&amp;P / TSE</li><li>• 0,10 point d'indice pour l'indice canadien aurifère S&amp;P / TSE</li></ul>
<b>Dernier jour de négociation</b>	Le jour ouvrable précédent la date de règlement final.
<b>Date de règlement final</b>	Le 3 <sup>e</sup> vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1 <sup>er</sup> jour ouvrable précédent.
<b>Type de contrat</b>	Règlement en numéraire. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice sectoriel à la date de règlement final.
<b>Seuil de déclaration</b>	500 positions acheteur ou vendeur nettes pour toutes les échéances combinées.
<b>Limites de position</b>	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
<b>Marge minimale par contrat</b>	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
<b>Limite quotidienne de variation des cours</b>	Un arrêt de négociation des contrats à terme sur indices sectoriels sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des actions sousjacentes (coupe-circuit).
<b>Heures de négociation</b>	9 h 30 à 16 h 15 (HE).
<b>Symbole au téléscripteur</b>	SXA - Aurifère SXY - Énergie SXH - Technologie de l'information SXB - Services financiers
<b>Corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD).



**Bourse de  
Montréal**

Tour de la Bourse  
C.P. 61 - 800 square Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1A9

Sans frais : 1 866 871-7878

info@m-x.ca | [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

